

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 28 mai 2021

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Mara PHILIP, Jacques ROLLAND, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procurations : Daniel DALLERY à Jacques ROLLAND,
Sandrine RAVET à Maryline JAMES

Secrétaire : Karine MARTIN

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2021 est approuvé.

Délibération N°68 : Décision modificative 01 – Budget Centre International de Rencontres - Virement de crédit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative comme suit :

DM N°01 - CIR

Fonctionnement Dépenses		Investissement Dépenses	
Article	Montant	Article	Montant
		2135	150 000,00
		2313	-150 000,00
Total	0,00	Total	0,00
Fonctionnement Recettes		Investissement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
Total	0	Total	0,00

Délibération N°69 : Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser un chèque de 238.58 € et un chèque de 43.51 € d'EDF suite à un trop versé émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget principal.

Délibération N°70 : Cessions 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de mise à la réforme des biens et autorise Monsieur le Maire à faire leur vente en l'état.

Délibération N°71 : Centre International de Rencontres - Définition des différents tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de modifier les tarifs H.T. tels qu'ils sont repris sur les trois tableaux joints en annexe,
- DECIDE de maintenir un prix dégressif en fonction du nombre de jours consécutifs de location.

Délibération n°72 : Remboursement de frais de formation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des frais d'un agent pour la somme de 500€ dans le cadre d'une formation personnelle, comme il existe un lien étroit avec l'emploi occupé (budget annexe centre aquatique).

Délibération N°73 : Remboursement de frais de personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de 200€ à l'agent concerné pour prise en charge de ses frais de portable.

Délibération N°74 : Micro-crèche – Plan de financement

Retirée de l'ordre du jour

Délibération N°75 : Acquisition parcelle cadastrée section ZA n°43 - Propriété VEYSSET/BLANCHET Acquisition parcelle cadastrée section ZA n°44 - Propriété GHERARDI Arnaud

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section ZA n° 43, d'une contenance d'environ 34 420 m², sise en zone A, lieu-dit « A la Croix Jacquin », propriété VEYSSET/BLANCHET, au prix de 2€/m², honoraires non compris et la parcelle cadastrée section ZA n°44, d'une contenance d'environ 15 230m², sise en zone A, lieu-dit « A la Croix Jacquin », propriété GHERARDI Arnaud, au prix de 2€/m², honoraires non compris, autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, décide que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de prélever les crédits nécessaires à ces acquisitions sur l'opération 97, acquisitions terrains et bâtiments.

Délibération N°76 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note des décisions suivantes :

- Décision n°2021/20 du 16/04/2021 : Monsieur le Maire accepte la proposition de ONET Technologies pour les formations tractopelle et mini pelle pour un montant de 5 040,00 euros TTC :
 - Formation initiale tractopelle pour 4 agents
 - Formation initiale mini pelle pour 3 agents
 - Formation recyclage mini pelle pour 4 agents
- Décision n°2021/21 du 23/04/2021 : Monsieur le Maire accepte la proposition de ALDENE pour 2 systèmes de visioconférence complet pour :
 - la salle du conseil à la mairie 218 € HT/mois sur 63 mois + abonnement Antivirus et Office 12,98 € HT/mois,
 - la salle bleue au CIR 279 € HT/mois sur 63 mois + abonnement Antivirus et Office 12,98 € HT/mois.
- Décision n°2021/22 du 23/04/2021 : Monsieur le Maire accepte la proposition de LYON DRONE SERVICE pour des prises de vues de la commune par drone et montage d'un film pour le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, pour un montant de 3 100,00 € HT.
- Décision n°2021/23 du 21/05/2021 : Monsieur le Maire accepte la proposition de ASCENSEURS SERVICE pour :
 - Le contrat d'entretien annuel de l'ascenseur au CIR pour un montant de 1 057,00 € HT/an,
 - L'avenant au contrat n°690865 concernant l'ascenseur de l'ensemble sportif et scolaire pour un montant supplémentaire de 96,00 € HT/an et l'installation d'un module GSM pour un montant de 1 350,00 € HT,
 - Les installations de mise en conformité et accessibilité au CIR suite aux observations de Qualiconsult, pour un montant de 5 595,00 € HT.

Délibération N°77 : Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain et précise que la date d'effet des statuts modifiés sera le 1^{er} octobre 2021.

Délibération N°78 : Consultation Publique du 27 avril 2021 au 26 mai 2021 inclus – Demande d'enregistrement présentée par la société ASTR'IN LOGISTIQUE en vue de l'extension d'un entrepôt de stockage à Saint-Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté, sous réserves des décisions prises par les autorités compétentes.

Délibération N°79 : Acquisition parcelle cadastrée section D n°587 - Propriété THONNAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section D n°587, d'une contenance d'environ 600 m², sise en zone UB, rue du Centre, propriété THONNAT nu-propiétaire et ROCHE usufruitier, au prix de 131 000,00 €, honoraires non compris, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, décide que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de prélever les crédits nécessaires à cette acquisition sur l'opération 97, acquisitions terrains et bâtiments.

Informations :

- **Lancement de marchés publics :**
 - **Fourniture, installation et mise en service de 2 panneaux d'affichage dynamique avec contrat de location et de maintenance pour une durée de 60 mois - Consultation jusqu'au 7 juin 2021**
 - **Aménagement de mode doux et pistes cyclables chemin Champoussier, rue Claires Fontaines, rue des Sétives, rue Philibert le Beau et accès à la nouvelle boulangerie – Consultation jusqu'au 18 juin 2021**
 - **Agrandissement du hall-bar accueil au Centre International de Rencontres à Saint-Vulbas – Marché de travaux - Consultation jusqu'au 28 juin 2021**
- **1^{er} juillet : Passage du jury du Conseil National Villes et Villages Fleuris**
- **Le lotissement ex Donze sera renommé « Le Clos Roger » lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

La séance est levée à 21h30.

La prochaine séance est fixée au 9 juillet 2021 à 20h00.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 1^{er} juin 2021

Le Maire,

Marcel JACQUIN